

SECRETARIAT D'ETAT
AUPRES DU PREMIER MINISTRE

CONDITION FEMININE

Comité National d'Organisation
pour l'Année Internationale de la Femme

SECRETARIAT PERMANENT

32, rue de Babylone , 75700 PARIS
tél : 556.88.01

Journées Internationales de Paris
1^{er}, 2 et 3 Mars 1975

Rapport préalable du Groupe de Travail

Fundação Cuidar o Futuro
"Rôle des Femmes dans la Vie Economique"

Rapporteur : Paulette Hofman
Secrétaire Confédérale
de la C.G.T. Force Ouvrière

LE ROLE DES FEMMES DANS LA VIE ECONOMIQUE

Il y a des sujets qu'on hésite à appréhender, tant on a l'impression, quand on les aborde, que tout a été dit, écrit, rationnellement étudié, diversement commenté, scientifiquement chiffré, sur les données qui les composent.

Ainsi en est-il du rôle croissant des femmes dans la vie économique, que ce rôle soit apprécié au niveau de leur nation respective ou qu'il le soit à l'échelon mondial.

Cependant, ces études sont généralement réalisées par des spécialistes pour des lecteurs déjà informés et souvent sensibilisés à ces problèmes, alors que la majorité de celles qui en sont le prétexte, c'est à dire les femmes, elles-mêmes, sont encore à l'heure actuelle, relativement mal informées de l'importance de leur rôle économique, et peu ou pas motivées sur les moyens à mettre en oeuvre pour en faire reconnaître la pleine dimension.

Il semble pourtant que le simple énoncé de quelques chiffres suffise à situer très concrètement la question. En effet, les femmes représentent la moitié de la population mondiale. Elles constituent plus d'un tiers de la population économiquement active du monde. Quarante six femmes sur cent en âge de travailler font partie de la main d'oeuvre mondiale

Le Bureau International du travail estime qu'en 1975, sur les 1 637 millions de personnes, qui constitueront la main d'oeuvre mondiale 562 millions environ seront des femmes, soit :

- 198,3 millions (35,3 % du total mondial) pour les régions développées
- 363,3 millions (64,7% du total mondial) pour les régions moins développées.

Tout permet en outre de penser que les taux d'activité des femmes, notamment dans les régions développées, continueront de croître de façon sensible et en tout état de cause, ce taux d'accroissement sera supérieur à celui de la main d'oeuvre masculine.

Même si cet accroissement ne suit pas une courbe identique dans tous les continents, il n'en demeure pas moins que cette insertion progressivement croissante des femmes sur le marché mondial du travail constitue un phénomène irréversible et d'une portée considérable, dont probablement un certain nombre d'incidences nous échappent encore.

Tous les pays d'Europe connaissent, en matière de travail féminin, des évolutions relativement comparables, avec cependant des nuances liées aux économies respectives, et aussi à un certain nombre de traditions, parfois encore très vivaces.

Une statistique de 1973 fait ressortir les données suivantes :

- en Allemagne fédérale, 40,3% des femmes de 14 à 65 ans, travaillent ; soit, 34% de la population active
- En Grande-Bretagne, les femmes représentent 36% de la population active.
- En Italie, en revanche, la main d'oeuvre féminine a connu numériquement un déclin relativement important, mais représente encore cependant 30% des italiennes de 14 à 65 ans, soit 26,6% de la population active.
- Dans les pays scandinaves, les taux d'occupation des femmes sont variables, mais relativement bas, quoique ne se situant jamais en deçà de 25%.

Une mention spéciale doit être faite pour les pays industrialisés de l'Europe de l'Est où les femmes participent massivement à l'activité nationale.

Leur apport à la vie économique est important et incontestable. Il n'a du reste, jamais été contesté, et tout semble avoir été organisé pour que cette activité des femmes soit facilitée et rentabilisée.

En France, l'économie s'est enrichie durant ces dix dernières années de l'apport de 1 200 000 femmes actives supplémentaires.

Au début de 1974, le nombre des femmes actives en France - salariées ou non - s'élevait à 8 150 000 soit 38,4% de la population active, alors qu'il était de :

- 34,8% en 1954
- 34,61% en 1962
- 34,85% en 1968
- 37,6% en 1970.

La population active féminine croît plus vite en France que la population active masculine, et ceci tient, d'ores et déjà, à ce que plus de la moitié des femmes de 20 à 55 ans exercent une activité.

Cela signifie, en clair, qu'en France, des femmes mariées et des mères de famille, en nombre toujours plus grand, demeurent au travail ou cherchent à se réinsérer dans la vie active.

Cependant, la situation des femmes au travail en France, aussi bien qu'à l'échelon mondial, comporte des constantes qui la caractérisent et, hélas, la minorisent.

Ce sont essentiellement :

- une sous-rémunération de fait, alors que généralement elle n'est plus de droit.
- la persistance d'un certain nombre de préjugés sur l'aptitude ou l'inaptitude des femmes à certains travaux, leur fragilité, leur instabilité.
- une plus grande vulnérabilité aux fluctuations économiques, ajoutons à cela que les femmes continuent et continueront à mettre au monde des enfants et aussi à en assurer plus habituellement la garde et l'entretien, mission nationalement et mondialement reconnue comme essentielle, mais universellement difficile à harmoniser avec une carrière ou plus simplement une activité professionnelle, et non plus une situation de travailleuse à part entière.

En France, il semble cependant que l'on réalise progressivement, qu'on ne peut plus se permettre de négliger le potentiel économique considérable que représentent les femmes.

En effet, véritables agents économiques, les femmes ont accès à toutes les fonctions : elles produisent, épargnent, investissent et consomment ; et ce dernier rôle de consommatrice n'est certes pas le plus négligeable.

La question s'est posée au groupe de travail, de savoir si dans une étude de cet ordre, un chapitre spécial devait être consacré au rôle économique des "mères au foyer".

Il est difficile, en effet, d'ignorer que les femmes "produisent" aussi des enfants et que, dans la conjoncture actuelle, soit parce qu'elles y sont contraintes, soit parce qu'elles le désirent, un certain nombre d'entre elles consacrent momentanément ou définitivement la totalité de leur activité à leur foyer et à leur famille.

L'apport économique, dans ce cas, n'est pas contestable et il n'est nullement question d'opposer ou de comparer, chiffres à l'appui, la valeur respective de ces deux aspects de l'activité féminine.

Cela serait d'autant moins aisé que les femmes qui exercent une activité professionnelle ne sont pas pour autant déchargées des obligations ménagères et familiales et qu'il faudrait, dès lors pour elles, faire une estimation cumulative qui ne serait pas non plus objective.

Un groupe de travail spécial s'étant penché sur les questions familiales, il est apparu plus réaliste de se limiter à ce que résume finalement le titre même de la commission :

"ROLE DES FEMMES DANS LA VIE ECONOMIQUE"

Ce rapport va donc s'efforcer de faire un constat, de cerner les difficultés qui persistent pour l'accession des femmes à une pleine majorité économique, d'en rechercher les causes, et de définir,

si possible, fut-ce partiellement, les moyens à mettre en oeuvre au cours de la "Prochaine étape" afin de les éliminer.

CHAPITRE I - ROLE DE LA FEMME DANS LA PRODUCTION

Le rôle économique des femmes est multiple, mais il revêt deux aspects essentiels ;

- le rôle croissant qu'elles jouent et qu'elles seront appelées à jouer dans la production.
- le rôle important mais probablement évolutif qu'elles assument ou qu'elles assumeront dans la consommation.

Elles figurent désormais dans toutes les branches d'activité.

A - SECTEUR PUBLIC

L'entrée des femmes dans la fonction publique n'est pas un phénomène nouveau puisqu'à la fin de l'Ancien Régime en France, déjà, certaines d'entre elles possédaient des charges publiques.

Le statut général de la fonction publique du 19 octobre 1946, en interdisant toute discrimination, du moins théorique, entre les sexes, permettait une plus grande insertion encore des femmes dans ce secteur, qu'à tort ou à raison, beaucoup d'entre elles continuent de considérer comme privilégié.

Le nombre des femmes dans la fonction publique dépasse 50% des effectifs.

Dans les secteurs importants, tel l'enseignement ou les services de santé, le personnel est, sinon totalement féminin, du moins très largement féminisé, ce qui n'est pas sans inconvénients.

Même si la fonction publique demeure le secteur qui emploie le plus de femmes qualifiées, puisque plus de la moitié des femmes fonctionnaires ont, soit un diplôme de l'enseignement supérieur, soit le baccalauréat ou un brevet professionnel, il n'en demeure pas moins que ces agents féminins se retrouvent en forte proportion dans les catégories D, C et B de la fonction publique, c'est à dire les catégories basses ou intermédiaires et qu'elles constituent un pourcentage extrêmement important des agents contractuels ou temporaires, c'est à dire, ceux qui n'offrent, ni la garantie d'emploi, ni les avantages de fonction, ni l'avancement.

B - SECTEUR PRIVE

En dépit de l'attraction exercée par la fonction publique, les femmes travaillent, en majorité, dans le secteur privé. Mais, dans ce domaine encore, la situation des femmes dans les emplois industriels se détériore, 60,5% d'entre elles sont ouvrières, dont 29% dans les emplois de manoeuvres alors que 11% seulement des emplois de techniciens et 3,5% des emplois d'ingénieurs sont occupés par des femmes.

C'est à dire que même dans les secteurs où elles sont en nombre important, les femmes sont concentrées dans des postes généralement peu qualifiés et même subalternes.

Dans le secteur tertiaire, la répartition des femmes dans la hiérarchie professionnelle est également très déséquilibrée.

La catégorie socio-professionnelle des employés de bureau absorbe un pourcentage rapidement croissant de la population féminine active dans ce secteur (12,9% en 1954 - 20,8% en 1968) alors qu'aux mêmes dates, la catégorie des employées de commerce ne passait que de 3,4% à 5%.

La catégorie socio-professionnelle des employés de bureau absorbe un pourcentage rapidement croissant de la population féminine active dans ce secteur (12,9% en 1954 - 20,8% en 1968) alors qu'aux mêmes dates, la catégorie des employées de commerce ne passait que de 3,4% à 5%.

C - LES FEMMES AGRICULTRICES

I - Situation actuelle des "Agricultrices".

Elles sont environ un million, épouses d'agriculteurs qui exercent le métier d'agricultrice avec leur mari.

La situation particulière de l'agricultrice est liée à celle de l'exploitation agricole, entreprise familiale qui fait partie du patrimoine des époux, placée sous leur responsabilité personnelle.

En conséquence, l'agricultrice est :

- co-responsable de l'exploitation, avec son mari :

a) sur le plan technique

. par sa participation aux travaux .

b) sur le plan économique

. par la part qu'elle prend dans les décisions et orientations de l'exploitation.

c) sur le plan juridique

L'activité agricole est une activité civile ; la part de responsabilité assumée par chacun des époux est fonction du régime matrimonial. Le régime légal actuel assure une quasi égalité de droit dont on peut dire que les femmes usent de façon différente.

d) sur le plan financier

L'exploitation agricole, qu'elle soit individuelle ou sous forme de société civile de personnes comme les G.A.E.C. (Groupement Agricole d'Exploitations en Commun) engage la responsabilité financière des époux. Bonne ou mauvaise, la gestion de l'entreprise a donc des conséquences directes sur l'entreprise et sur toute la famille.

D - LES TRAVAILLEUSES INDEPENDANTES

Les Femmes Commerçants et Artisans

Elles ont, avec les femmes agricultrices un certain nombre de points communs, et en particulier celui d'exercer leur profession plus d'une fois sur deux, avec leur époux et le plus souvent sous sa "tutelle".

Un recensement de 1974 faisait ressortir que les femmes commerçants représentent 9,3% des femmes actives.

Les Femmes qui exercent une profession libérale

Les statistiques démontrent, en ce domaine, encore, un accroissement constant du nombre des femmes dans les professions libérales.

De 17,34% en 1962, ce pourcentage est passé en 1968 à 19,36%.

E - LES FEMMES IMMIGREES

Encore qu'il soit malaisé concrètement d'apprécier leur apport dans la vie économique du pays qui les héberge, il n'est pas douteux que ces femmes ont une incidence économique, soit comme productrices, soit comme ayants-droits de travailleurs migrants.

Il était donc normal que mention en soit faite dans ce rapport.

LA FORMATION

Une constatation cependant à peu près constante lorsqu'il s'agit des femmes salariées ou non, c'est que la lenteur de leur promotion professionnelle est généralement largement influencée par un défaut initial de formation et ultérieurement par une certaine réticence ou impossibilité de leur part, à suivre les cours de formation professionnelle ou de formation continue.

C'est un chapitre particulièrement important de l'évolution économique des femmes.

a) Formation de base

Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet, tout à fait d'actualité en France ; il est abordé de façon très complète par la Commission "Education Formation".

Nous nous bornerons à dire qu'il est très important que l'éducation de base des filles soit solide et aussi peu différenciée que possible de celle des garçons.

Tout doit être entrepris pour vaincre encore quelques réticences traditionnelles dépassées et surmonter des difficultés matérielles touchant les plus démunies.

Il est en effet essentiel, que les jeunes filles qui peuvent être amenées à interrompre momentanément leur vie professionnelle, aient pu acquérir, au départ, grâce à une formation générale solide, des capacités d'adaptation et une souplesse d'esprit qui leur permettrait de reprendre sans problème une activité professionnelle

Nous pensons qu'il faut donner à tous les jeunes, garçons et filles, une formation économique de base, de la même manière qu'ils doivent acquérir une réelle connaissance des problèmes civiques et politiques.

b) Formation professionnelle

L'information sur les carrières et l'orientation devraient être faites en fin d'étude, plus objectivement à l'égard des filles et par leurs familles et par les enseignants, de façon à ce qu'elles puissent envisager, avant la fin de leur formation de base, d'aborder, le cas échéant, une carrière professionnelle jusqu'alors traditionnellement réservée aux garçons.

Nous déplorons que la répartition de l'ensemble des étudiants dans les différentes disciplines réponde mal aux besoins d'une économie moderne caractérisée par l'avancement des techniques qui dépend essentiellement du progrès des connaissances scientifiques.

Un trop grand nombre de jeunes filles s'orientent vers des métiers traditionnellement féminins, comme le Textile et l'Habillement ; plus d'une étudiante sur deux se dirige vers les lettres, secteur dont les éléments féminins forment les 2/3.

Par ailleurs, il se produit pour les filles une déperdition plus accentuée des effectifs au cours des études de sorte que leur pourcentage s'amenuise à mesure que l'on monte à l'échelle des cycles.

Il est donc impératif que soient prises des mesures :

- pour éclairer le choix des familles et des jeunes "filles ou garçons"
- pour rationaliser l'orientation professionnelle, surtout des filles
- pour leur assurer une formation professionnelle aussi peu sexuée que possible leur garantissant des chances nouvelles d'emploi qualifié.

c) Formation permanente et continue

Dans la fonction publique, depuis déjà plusieurs années, des dispositions ont été prises, pour assurer aux agents, des moyens de formation sous forme de "promotion professionnelle". Dans le secteur hospitalier, par exemple, où l'emploi est très féminisé, la promotion professionnelle existe depuis 1958, mais son application est loin, même à l'heure actuelle d'être encore généralisée.

Dans le secteur privé, la loi du 16 Juillet 1971 a créé la formation permanente, qui s'adresse aux hommes comme aux femmes.

Après plus de trois ans, on constate pourtant :

- que 6% seulement des bénéficiaires sont des femmes, ce qui, du reste, se comprend aisément si l'on sait que les catégories socio-professionnelles intéressées sont :

- . pour 24% des techniciens ingénieurs et cadres
- . pour 6% des manoeuvres, ouvriers et employés, tous emplois dans lesquels les femmes sont largement représentées.

La question peut se poser d'une révision de la loi de Juillet 71 permettant à la femme qui revient sur le marché du travail d'être traitée sur le plan de la formation et de l'aide financière, d'une manière analogue à celle qui a conservé son emploi.

Incontestablement, et surtout si cette formation est prise en charge par l'Etat, une mesure de cet ordre faciliterait grandement la réinsertion des femmes après des interruptions d'activité dues aux maternités.

Fundação Cuidar o Futuro

d) formation des agricultrices

La formation générale de base est plus encore que dans les autres métiers une nécessité primordiale, du fait de la complexité du métier d'agriculteur et d'agricultrice qui sont à la fois un technicien, un comptable, un gestionnaire et un chef d'entreprise.

Plus démunies que les femmes des autres secteurs en formation de base, elles ont compris la nécessité d'une formation permanente.

En agriculture, la formation est financée par des taxes parafiscales prélevées sur les produits agricoles. Sa gestion et son organisation sont placées sous la responsabilité des organisations professionnelles.

La formation, dans la mesure où elle est mixte et égale, devrait assurer un accès à la vie professionnelle sensiblement identique pour les garçons et les filles.

Dans la pratique, il est difficile d'affirmer qu'il en soit véritablement ainsi.

Ajoutons que l'importance de la formation professionnelle n'échappe pas davantage aux travailleuses indépendantes mais que celles-ci n'en ont pas connu non plus beaucoup les bienfaits.

ACCES A L'EMPLOI - Exercice de la Profession et Promotion

Tout ce qui précède permet d'affirmer qu'à l'issue de la scolarité les possibilités d'accès à l'emploi ne sont pas identiques pour les filles et pour les garçons : la priorité d'embauche est réservée aux hommes.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le nombre des femmes demandeurs d'emploi non satisfaits soit de très loin supérieur à celui des hommes, chez les jeunes en particulier.

A l'exception de la région parisienne où jusqu'à ces derniers temps, la situation était relativement satisfaisante, de nombreuses régions françaises connaissent un problème aigu pour l'accès des jeunes filles à l'emploi.

Le problème de l'ouverture aux femmes de l'éventail des emplois disponibles, sans discrimination aucune se pose donc dans toute son ampleur pour le présent et pour l'avenir.

L'accès à l'emploi des femmes ne peut se faire sans une véritable redistribution des types d'emploi entre les hommes et les femmes ; et se posent également, à ce niveau, les problèmes très importants de l'inadaptation des qualifications nécessitant, impérativement, le décroisement du marché du travail.

Ajoutons qu'un effort devrait être également entrepris pour le développement de foyers d'accueil des jeunes filles en quête d'un emploi, ce qui leur permettrait une plus grande mobilité.

Les difficultés d'accession des jeunes filles ou des femmes à l'emploi trouvent également leur origine dans la persistance d'un certain nombre de préjugés qui ont des bases plus ou moins réelles et notamment :

- l'absentéisme
- la fragilité
- l'instabilité

a) L'ABSENTEISME

Plutôt que d'en contester en bloc la réalité, il est préférable d'en rechercher les causes qui sont multiples et qui, pour les femmes, tiennent essentiellement :

- à leur fonction maternelle qui leur donne droit à des congés plus ou moins importants de maternité
- au fait qu'elles assurent le plus souvent et pratiquement à part entière l'entretien matériel et la garde de leurs enfants et, que jusqu'à présent, la législation ne leur laissait pas d'autres ressources que le recours

à un congé fictif de maladie pour faire face aux accidents anodins fréquents de santé qui surviennent chez les très jeunes enfants.

Des causes très diverses, comme la durée du travail hebdomadaire, l'ancienneté dans l'entreprise, le gain mensuel, le degré de qualification du travail sont autant de facteurs qui influent de façon nette sur l'absentéisme féminin.

Il est constant que des femmes qui occupent des emplois relativement élevés dans la hiérarchie ont un taux d'absentéisme généralement égal, sinon moindre, que ceux des agents masculins de la même catégorie.

b) LA FRAGILITE

La preuve a été faite qu'il s'agit là d'une légende à forme de prétexte que démentent les statistiques et le fait que, quotidiennement, les femmes assurent physiquement et nerveusement une charge de travail qui prouve à l'évidence que leur fragilité est beaucoup plus apparente que réelle.

c) L'INSTABILITE

Comme pour l'absentéisme, cette instabilité qui est en fait plus souvent une discontinuité de carrière, obéit à des causes liées essentiellement à la fonction maternelle des femmes.

Cette instabilité réelle ou supposée est donc, elle aussi, en grande partie, liée au problème de la qualification professionnelle et l'intérêt des tâches confiées aux femmes.

L'accès à l'emploi des agricultrices

En ce qui concerne le domaine agricole, être agricultrice, c'était autrefois épouser un agriculteur.

En 1975, être agricultrice, suppose, en plus, un choix qui se traduit par la volonté d'exercer le même métier que son mari, d'accepter les conditions particulières de vie et de travail et la volonté de se former.

Les textes ne traduisent pas de différence entre les garçons et les filles, qu'il s'agisse des aides à l'installation des jeunes agriculteurs, (dotation à l'installation) ou de la possibilité d'accéder au statut d'associé d'exploitation.

Mais, si en droit, les mêmes possibilités sont données aux garçons et aux filles, dans la réalité, beaucoup de jeunes filles n'en profitent pas, elles délaissent la campagne pour succomber aux mythes de la ville, attirées par un métier salarié, source de revenus réguliers.

Les secteurs où la participation des femmes est la plus importante sont :

- les soins aux animaux
 - . veaux d'élevage
 - . porcherie
 - . élevage avicole
- la traite des vaches - (domaine réservé aux femmes dans certaines régions)
- les cultures spécialisées (maraîchages, culture d'asperges, travaux de la vigne, cueillette des fruits)
- les tâches administratives : comptabilité, secrétariat
- les tâches de direction : gestion, décisions, orientation.

Il est à noter que les travaux qui se mécanisent ont tendance à échapper aux femmes.

LA PROMOTION

Que leur activité s'exerce dans le secteur public ou privé, l'accès des femmes par promotion aux emplois d'avancement ou d'encadrement est très loin de correspondre aux conditions que connaissent leurs homologues masculins.

Il suffit, pour s'en convaincre de consulter, sur ce plan, toutes les statistiques.

En Agriculture, la promotion des femmes se manifeste par la maîtrise des problèmes aux niveaux de l'exploitation. La femme se situe alors sur un pied d'égalité avec son mari par sa compétence et la façon dont elle assume les responsabilités de l'entreprise.

C'est alors que l'entourage lui reconnaît le pouvoir de représenter l'entreprise ;

La promotion de l'agricultrice se manifeste aussi par sa présence de plus en plus fréquente aux assemblées générales et groupes de travail des organisations professionnelles, mais surtout par une prise de responsabilité en tant qu'administrateur dans ces mêmes organisations : Syndicalisme (jeune et aîné), Mutualité Sociale Agricole, Coopérative, Chambre d'Agriculture.

LE CHOMAGE

Les problèmes du chômage féminin se posent très différemment selon que l'on se trouve en période d'expansion ou en période de stagnation ou de récession économique.

En Europe occidentale, actuellement, la montée du chômage, aussi bien masculin que féminin, est une quotidienne réalité. Sans s'attarder à analyser une situation qui peut n'être que conjoncturelle, force est cependant de constater un certain nombre d'éléments constants qui ont, du reste, déjà été évoqués par ailleurs.

A l'heure actuelle, en France, dans le domaine de l'emploi féminin, la situation se dégrade plus rapidement que celle des hommes. En octobre 74, 337800 femmes, soit 43800 de plus par rapport au mois précédent étaient demandeurs d'emploi, soit une augmentation de 38,1% en une année.

Globalement, les femmes constituent 53,8% de l'ensemble des demandeurs d'emploi non satisfaits en France.

La situation de l'emploi féminin est plus difficile en province où les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Dans seize régions le taux de féminisation des demandeurs d'emploi non satisfaits est supérieur à la moyenne nationale.

Cette difficulté d'insertion dans le milieu professionnel touche davantage les jeunes femmes dont 53,7% ont moins de 25 ans, et le poids des demandes féminines, parmi les moins de 25 ans, représentent 61,6% de la France entière et 63,6% en province.

La majorité des femmes demandeurs d'emploi n'ont pas de qualification et la plupart d'entre elles postulent un emploi du secteur tertiaire, c'est à dire que les demandes d'emploi non satisfaites pour les femmes se situent essentiellement dans les orientations professionnelles spécifiques et à faibles débouchés.

Dans des circonstances de cet ordre, le travail féminin est rapidement considéré comme parasite et toute femme entrant dans la vie active est "une voleuse d'emploi".

C'est sans doute la forme d'esprit la plus dangereuse qui soit, pour l'accession des femmes à une "majorité" économique.

Dans le domaine de l'Agriculture, comme pour la promotion, le chômage revêt des formes particulières.

Il se traduit par la non-rentabilité de l'entreprise qui aboutit peu à peu à sa disparition progressive.

A ce moment, l'agricultrice connaît les problèmes généraux du chômage rendus plus aigus par l'éloignement des centres économiques où elle ne pourra jamais faire valoir sa compétence agricole.

Le travail temporaire considéré comme un appoint pour certaines entreprises en difficulté peut être un moyen de pallier le chômage, de même qu'un travail à temps partiel, soit sur l'exploitation, soit à l'extérieur.

CONDITIONS DE TRAVAIL

A de très rares exceptions près, il est possible d'affirmer que dans l'état actuel des techniques, des conditions de travail modernisées et améliorées doivent faciliter l'accession des hommes et des femmes à des métiers identiques.

Ceci suppose naturellement un certain nombre d'investissements dans le domaine de la prévention, de l'hygiène, de la sécurité, mais il n'est pas douteux qu'il s'agira d'investissements rentables, puisque des conditions de travail améliorées permettront de mettre à la disposition des femmes un éventail plus grand d'emplois tout en améliorant encore, de façon sensible, les actuelles conditions de travail des travailleurs masculins.

En outre, l'amélioration des conditions de travail passe inmanquablement par la réduction de la durée de travail, pour les hommes et les femmes et aussi des dispositions intéressant les moyens de transport, l'aménagement du temps de travail, la multiplication des équipements sociaux et collectifs et probablement des modifications ou des diversifications d'implantation des entreprises.

Le travail en continu, le travail de nuit, aussi bien que le travail à mi-temps et le travail à temps partiel ne peuvent plus être examinés au travers du seul emploi des femmes. Les problèmes doivent être réglés pour l'ensemble des travailleurs.

Une mention particulière est à réserver aux horaires variables dont la mise en oeuvre est de plus en plus fréquente au niveau des entreprises. Cette possibilité d'adaptation de la journée de travail présente d'incontestables avantages et c'est très probablement une formule d'avenir.

Il est nécessaire cependant, qu'elle ne soit mise en place qu'après une étude approfondie et avec l'accord des parties concernées.

En ce qui concerne les conditions de travail et le cadre de vie dans le milieu agricole, les données sont les suivantes :

En agriculture, cadre de vie et cadre de travail sont souvent identiques ou étroitement liés puisque le lieu d'exercice du métier se confond souvent avec le lieu où vit la famille.

Les difficultés de condition de vie tiennent à deux facteurs :

- l'habitat encore insuffisamment équipé
- la cohabitation

Les conditions de travail sont directement liées au revenu de l'entreprise et à l'insécurité due au statut du fermage.

La mixité y est acquise depuis toujours puisque mari et femme travaillent ensemble à la même entreprise : réelle dans le travail d'exécution, elle ne se traduit pas toujours dans les décisions.

Les horaires sont difficiles à respecter car l'agriculteur et l'agricultrice travaillent sur de la matière vivante : les heures de vêlage ou d'agnelage ne sont pas prévisibles : les récoltes sont conditionnées par les conditions atmosphériques.

Mises à part ces contraintes d'ordre naturel, l'organisation de l'emploi du temps est laissé à la liberté des agriculteurs.

SALAIRES

Dans le monde du travail, c'est désormais un lieu commun d'affirmer que les dispositions de l'article 119 du Traité de Rome et de la loi de Décembre 1972 sur l'égalité des salaires sont loin d'être des réalités courantes.

Les écarts de salaires masculins et féminins, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé à tous les niveaux hiérarchiques sont très importants.

Selon une enquête sur les salaires, il apparaît que le salaire annuel moyen des femmes est inférieur d'un tiers à celui des hommes.

Cet écart, qui s'est accentué entre 1954 et 1957 semblait s'être stabilisé en 1965.

A partir de 1967, les rémunérations annuelles des femmes ont progressé plus vite que celles des hommes.

Cependant, cette évolution, apparemment favorable, est liée à un relèvement relativement important des salaires les plus bas appliqués à des emplois de base, ceux-ci étant essentiellement occupés par des femmes.

En fait, depuis 1968, l'écart de 33 à 35% se maintient entre les salaires masculins et féminins, aussi bien dans le secteur privé que semi-public où moins de 10% des femmes salariées sont des cadres et moins de 2% des cadres supérieurs, alors que plus de 17% des salariés masculins sont des cadres et 5,6% des cadres supérieurs.

La différence entre les salaires est également entretenue par certains avantages qui s'attachent à la rémunération et dont bénéficient plus généralement les hommes que les femmes sous des prétextes divers et par des astuces variées.

(Le PATRIMOINE
LES FEMMES ET (Les investissements
(L'EPARGNE

Ce panorama du rôle économique des femmes ne serait pas complet si nous n'évoquions pas les problèmes de patrimoine, d'investissements et d'épargne.

Il est très difficile d'apprécier concrètement l'importance du patrimoine, propriété exclusive des femmes et géré uniquement par elles.

En règle générale, ce patrimoine est familial, tout comme la gestion.

Par contre, en matière d'investissements, les femmes de plus en plus apprennent à jouer un rôle positif et concret.

Il existe à l'heure actuelle des clubs d'investissements purement féminins, en nombre relativement limité, mais dont on peut affirmer qu'ils sont actifs et prospères.

Dans le domaine de l'Épargne, le rôle des femmes est incontestablement plus net, car souvent appelées à gérer le budget familial, ce sont elles qui réalisent l'épargne ou la suscitent et souvent la gèrent et la rentabilisent (plans d'épargne logement)

CHAPITRE II - ROLE ECONOMIQUE DE LA FEMME EN TANT QUE "CONSOMMATEUR"

Les consommateurs accusent les entreprises de n'être intéressées qu'au profit et de tout sacrifier à cet objectif depuis la qualité des produits jusqu'à la moralité de la publicité.

Les producteurs de leur côté, affirment qu'ils ne font que satisfaire les besoins et les désirs des consommateurs et qu'ils ne doivent pas être tenus responsables du fait que ces désirs sont frivoles ou non comblés.

Devenir des partenaires économiques à part entière, tel est le désir des consommateurs.

Or, les femmes, acheteuses des produits de grande consommation, gestionnaires dans la majorité des cas du budget familial, jouent en France un rôle économique très important en tant que "consommateur".

Environ 83% des achats des foyers sont faits par elles, tout au moins en ce qui concerne des biens de consommation courants.

Cependant, elles n'ont pas encore suffisamment conscience de la force et de l'arme extraordinaire qui est entre leurs mains, car, dans bien des secteurs, la production et la croissance économique dépendent en fait de leur choix.

Ne pouvant aborder de façon très complète cet important sujet, nous nous bornerons à indiquer :

- comment les "femmes consommateurs" doivent s'organiser pour devenir des partenaires à part entière.
- le rôle de la publicité sur le public féminin et la façon dont il commence à réagir.

L'Institut National de la Consommation a développé son action depuis quelques années. Les consommateurs n'y sont pas suffisamment représentés, puisque, actuellement en France, ils n'ont qu'une voix de majorité au conseil d'administration. De plus, c'est un organisme centralisé qui n'a pas de correspondant dans les régions de France. Les associations de consommateurs type Union Féminine Civique (U.F.C.S.) association familiale etc ... s'organisent efficacement et se regroupent mais n'ont pas assez de moyens.

Il serait souhaitable qu'à l'échelon régional ces associations soient reconnues comme "centre technique régional des consommateurs" et puissent avoir, en tant que tels, un budget de fonctionnement.

Les femmes, dans toutes ces organisations ne sont pas suffisamment présentes (2 au conseil de l'Institut National de la consommation).

L'information essentielle du public est donc constituée par la publicité. Or, les motivations utilisées en général, font appel très souvent au subconscient des femmes, ce qui n'est pas souhaitable. Du reste, l'image traditionnelle qu'elles représentent est contestée, au point que les réactions féminines à certaines publicités deviennent virulentes, car cette image ne correspond pas dans la plupart des cas à la réalité.

Les Masses Medias et la télévision jouent un grand rôle dans ces informations importantes pour les consommateurs.

Nous n'insisterons pas, car ce point est développé dans d'autres rapports.

Nous constatons un décalage très grand entre le temps d'antenne et les moyens financiers mis à la disposition des consommateurs et ceux qui sont utilisés par la publicité (144 Frs par an et par habitant pour la publicité télévision. (20 centimes par an et par habitant pour l'information des consommateurs).

L'Institut National de la consommation dispose de 2,5 minutes par semaine à la télévision, alors que la publicité a des possibilités importantes dépendant des budgets des sociétés productrices, bien sûr ! mais n'ayant pas de commune mesure avec le temps mis à la disposition des organismes de consommateurs.

Les femmes ont donc un moyen de pression économique efficace en tant que "consommateur".

Elles n'en profitent pas suffisamment. Il se peut cependant que la répartition des achats telle que nous l'avons évoquée, soit remise en cause non seulement par l'extension du travail féminin et une plus grande participation au sein des jeunes couples, mais aussi par l'évolution de la distribution et l'apparition des grandes surfaces.

Néanmoins, nous pensons que le rôle économique de la femme serait accru si elles participaient plus activement au développement des moyens d'information, en travaillant dans les organismes de consommateurs.

Pour ce faire :

- elle doit acquérir une formation spécialisée, afin de :

- o lutter contre la tendance à un renouvellement accéléré des produits, donc exiger une qualité plus grande qui serait en conformité avec les tendances économiques actuelles (rareté et coût élevé des matières premières.)

- s'imposer dans les dits organismes en se groupant si nécessaire pour mener des actions ponctuelles.

Le gaspillage dans notre société de consommation est de plus en plus immoral, dans un monde où tant d'hommes et de femmes meurent de faim. Il est parfaitement possible dans les pays développés de concilier la qualité et la croissance. C'est un problème socio-éducatif associé à un savoir faire industriel. Les femmes françaises en sont conscientes et voudraient que les consommateurs du monde entier les suivent dans cette voie.

Pour les agricultrices, l'évolution du niveau de vie entraîne la femme à être consommatrice et elle en a conscience.

Elles sont d'ailleurs associées au fonctionnement de l'association mise en place entre le syndicalisme agricole (F.N.S.E.A. - C.N.J.A.) et la Confédération Force Ouvrière, (l'O.C.C.T.A.) (Organisation Commune des Consommateurs Travailleurs Agriculteurs) qui s'est donnée comme objectif d'informer les consommateurs sur la qualité des différents produits, notamment les produits agricoles.

CHAPITRE III - LES FEMMES ET LA FISCALITE

Le rôle économique des femmes est aussi primordial dans le domaine de la fiscalité. Etant donné leur apport financier important à la sécurité sociale aux prestations familiales, à l'impôt sur le revenu et à l'impôt indirect, il semble que les sommes ainsi dégagées par les ménages où la femme travaille pourraient être utilisées à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Sécurité Sociale Fundação Cuidar o Futuro

Si l'on considère qu'il y a environ 3 millions 500.000 femmes salariées mariées, l'apport financier net à la sécurité sociale est d'environ 8.050 millions (comité de travail féminin, décembre 1973), il serait encore de 5.550 millions encas d'aide au financement des structures d'accueil des enfants de 0 à 3 ans. Il paraît donc évident que les femmes salariées mariées ne retirent pas de leurs cotisations du fait qu'elles se cumulent avec celles de leur mari, les avantages qu'elles pourraient en attendre.

Dans ces conditions, devraient être envisagées la création d'un nombre suffisant de crèches et la généralisation des allocations de frais de garde d'enfants.

Le régime d'assurances agricoles est un régime mutualiste géré en partie par les professionnels.

Leur protection sociale est assurée par des cotisations calculées sur le revenu cadastral de l'entreprise.

Outre les allocations familiales, elles perçoivent toutes les prestations maladies.

En ce qui concerne la retraite elles ont droit à une retraite de base mais en cas de veuvage, elles n'ont droit généralement qu'à la moitié de la retraite complémentaire.

La pension d'invalidité ne leur est pas encore acquise.

Fiscalité directe

Impôts sur le revenu

Nous nous trouvons en présence d'un problème important puisque dans le système français fiscal actuel, un couple marié dont la femme travaille, est imposé sur la base de deux salaires, le salaire féminin se situant dans les tranches supérieures. Ce système décourage considérablement les couples dont chaque membre occupe des fonctions de responsabilité.

Autant nous pensons qu'il est normal que ceux qui gagnent le plus paient des impôts, autant nous pensons que l'on doit encourager l'accès et le retour de la femme au travail, et écarter les obstacles qui s'y opposent en leur donnant la possibilité de déduire les frais de garde des enfants, etc ...

Nous mettons en annexe deux courbes réalisées en 1973 et qui sont significatives puisqu'elles indiquent qu'aussi bien pour un ménage salarié sans enfants que pour un ménage salarié avec trois enfants, la disproportion est plus grande pour une rémunération totale située entre 50.000 et 75 000 Frs par an, ce qui est le cas d'un grand nombre de ménages salariés.

Il semble donc évident que la femme qui travaille soit pénalisée sur le plan fiscal et qu'il serait dans ce cas là souhaitable d'envisager des mesures concrètes.

Il serait intéressant, dans la mesure du possible de comparer ce qui est fait dans un sens positif pour les femmes en Europe et dans les pays francophones.

Fiscalité indirecte Fundação Cuidar o Futuro

La place de l'impôt indirect dans la fiscalité française est très importante.

Ce type d'impôt sur la dépense qui est, en fait, le plus aveugle, représente en France plus des 2/3 des recettes fiscales (contre à peine la moitié dans la plupart des pays développés) 68% contre 15% à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les femmes, et par conséquent les familles en tant que consommateurs, sont particulièrement touchées par cette fiscalité et ainsi participent dans une grande proportion à la pression fiscale globale.

Les femmes françaises se posent de nombreuses questions sur l'importance de cet impôt sur la consommation qui les touche particulièrement dans une conjoncture inflationniste.

Au lieu de corriger les inégalités, ce type de fiscalité mal perçue, les maintient et parfois les aggrave.

LA PROCHAINE ETAPE

Où qu'on la situe, nous savons que la prochaine étape ne sera pas facile à atteindre.

A la fin de ce siècle, la terre comportera très probablement quelque 6 milliards d'habitants, trois fois plus qu'en son début.

Les bouleversements économiques qui ont frappé ces derniers temps l'Europe et quelque autres pays, en raison de l'augmentation du prix du pétrole en particulier, démontrent que les données économiques mondiales doivent se transformer.

Les gouvernements devront prendre conscience qu'il n'est plus possible, qu'il le sera de moins en moins, de résoudre isolément des problèmes auxquels les femmes sont intimement mêlées : celui de la population par exemple, celui de la consommation alimentaire aussi alors que la charge des travaux agricoles incombe encore, à l'heure actuelle, en grande partie à des femmes, non formées, disposant de moyens insuffisants qui les ajoutent à d'autres tâches, d'épouse et de mère.

La solidarité raisonnée des peuples doit l'emporter sur les égoïsmes nationaux particuliers et les préjugés dépassés.

Bien que le problème ne puisse se poser en termes d'agressivité, les femmes, dans ce monde de demain doivent apprendre à jouer leur propre rôle, parce qu'elles désirent s'intégrer économiquement dans une Société qui ne serait plus conçue dans un système fait pour des hommes et octroyé aux femmes, et parce que c'est indispensable ... Du moins, nous le croyons.

Et s'il en est bien ainsi des questions fondamentales peuvent se poser :

- tous les moyens seront-ils mis en oeuvre pour assurer aux femmes, à tous les niveaux, une information objective dans les domaines qui les concernent directement
- Dispensera-t-on à toutes, sans distinction, une formation valable, réelle rentable, permanente, seul garant d'une insertion à part entière dans le monde du travail
- et dès lors se résoudra-t-on à consacrer les crédits nécessaires aux équipements collectifs et sociaux qui permettront aux femmes de mettre en harmonie, leurs obligations de mère et leurs aspirations personnelles.

Est-il possible ou même souhaitable que toutes les femmes, à brève échéance, prennent une activité professionnelle ? Il est encore difficile aujourd'hui de donner une réponse formelle.

Mais voudra-t-on prendre alors toutes les mesures qui permettront aux femmes de se déterminer librement et de cesser d'être perpétuellement confrontées à des choix, qui, en définitive, n'en sont pas.

Ce sont autant de points d'interrogation dont la réponse passe nécessairement par un changement fondamental dans les règles du jeu et obligatoirement par des choix politiques.

Fundação Cuidar o Futuro

ANNEXE I

FORMATION

	<u>garçons</u>	<u>filles</u>
C.A.P.	59%	41%
Brevets techniques	46%	54%
BAC	45%	55%
B.T.S.	58%	42%
Supérieur	59%	41%

C.A.P.

	<u>garçons</u>	<u>filles</u>
Forge-chaudronnerie Construction métallique	15363	2
Mécanique générale	55786	18
Electrotechnique Electromécanique	18664	14
Electronique	2946	156
Secrétariat dactylo-sténographie	265	32 093
Commerce et Distribution	5524	30 676
Santé et Scies sociaux	1584	4 482

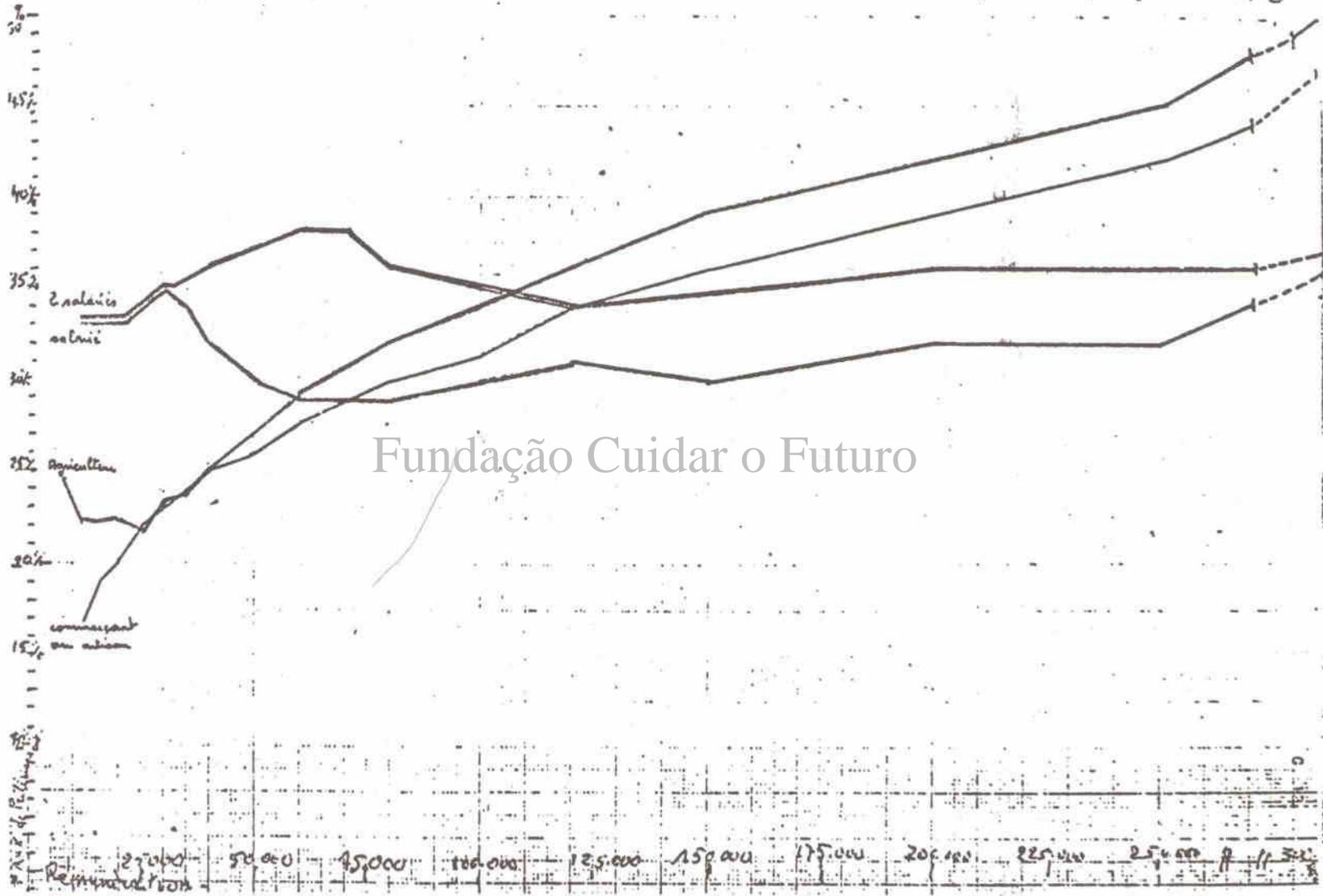
FORMATION CONTINUE

180 000 en France - Enseignement supérieur

	<u>garçons</u>	<u>filles</u>
Lettres	19%	47%
Et. médicales	24%	17%
Sciences	20%	13%
Droit	28%	19%
I.U.T.	9%	4%

Nº 4 PRELEVEMENT TOTAL / REMUNERATION GLOBALE (pourcentage sur salaire)

1973



Fundação Cuidar o Futuro

Annexe 2